

### ▼ *Caractère discriminatoire du licenciement après l'annonce d'un burn-out*

*Cass, Soc, 5 février 2020, n°18-22.399*

Une procédure de licenciement pour insuffisance professionnelle a été lancée seulement 8 jours après la réception d'un courrier du salarié informant son employeur de ses difficultés de santé en relation avec ses conditions de travail (et potentiellement d'un burn-out).

Dans le prolongement d'une jurisprudence très stricte sur ce sujet, cet élément est, d'après la Cour de cassation, suffisant pour laisser supposer l'existence d'une discrimination en raison de l'état de santé du salarié, à défaut pour l'employeur d'avoir pu justifier sa décision par des éléments objectifs, étrangers à toute discrimination.

### ▼ *Recevabilité du rapport d'enquête interne mené pour des faits de harcèlement moral auprès de la moitié du personnel*

*Cass, Soc, 8 janvier 2020, n°18-20.151*

La Cour de cassation s'est prononcée, pour la première fois, sur la prise en compte, en matière de harcèlement, des résultats d'une enquête interne menée auprès d'une partie seulement des salariés en relation avec la personne accusée de faits de harcèlement moral.

La Cour a ainsi considéré que le rapport issu d'une enquête interne au cours de laquelle n'ont été interrogés que la moitié des salariés en contact avec lui ne doit pas être écarté des débats et qu'il s'agit d'un moyen de preuve recevable.

L'élaboration du rapport d'enquête dans ce type de situation est indispensable, sa rédaction et son contenu pourront être déterminantes dans la résolution du litige.

### ▼ **Covid-19 – Dernières actualités**

Nous publions régulièrement sur les réseaux sociaux des points d'actualités spécifiques au Covid-19.

<https://www.linkedin.com/company/bctg-avocats/>

D'autres points d'actualité seront disponibles compte tenu de l'urgence de la situation. Nous vous invitons à nous contacter si vous avez besoin d'aide dans vos démarches ou si vous avez des questions sur ce point.